

Conciliateur de justice

Monsieur Pierre Chaptal, avocat honoraire a été désigné comme conciliateur de justice pour le canton de Saint Mamert.

Permanences Mairie de Saint Mamert

Tous les 3^{ème} jeudi du mois de 9h30 à 12 h



Quelles sont les compétences du conciliateur ?

Sa mission est de favoriser le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis :
Problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage ou de famille, désaccord entre client et fournisseur, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc.

Comment saisir le conciliateur ?

Aucune formalité particulière à effectuer pour le rencontrer. Écrivez lui, téléphonez lui, présentez vous devant lui ou prenez rendez-vous.

Le recours au conciliateur de justice est entièrement



gratuit et peut vous éviter d'engager un procès.

Comment se déroule la conciliation .

Le conciliateur vous proposera une réunion au cours de laquelle il vous écoutera et recherchera une solution de compromis respectant les intérêts de chacun.



-Si vous vous présentez accompagné spontanément de la personne avec laquelle vous êtes en désaccord, le conciliateur tente aussitôt de trouver un terrain d'entente.

-Si vous vous présentez seul, le conciliateur peut convoquer votre adversaire. Toutefois ce dernier est libre de ne pas répondre à cette convocation.

Si un compromis est trouvé avec votre adversaire, le conciliateur peut constater par écrit, il peut dresser un procès-verbal qu'il déposera au prés du tribunal d'instance, même en cas de conciliation partielle. Vous même et votre adversaire devez signer ce constat.

Qui est le conciliateur ?

C'est une personne bénévole. Ce n'est pas un magistrat. Il est nommé par le premier président de la cour d'appel. Il ne donne pas de consultation juridique.

Commission communale des impôts

La commission communale des impôts s'est réunie le 4 Avril 2002. Elle est composée du maire, de six personnes extérieures au conseil municipal désignées par le directeur des services fiscaux parmi une liste de 24 personnes proposées par la commune. Au cours de cette séance conduite techniquement par un

agent du service des impôts, la commission a examiné toutes les dernières constructions réalisées en vue de déterminer leur valeur locative. C'est cette valeur qui servira de base pour le calcul des impôts locaux en ce qui concerne la taxe d'habitation et le foncier bâti.

La valeur locative est déterminée en multipliant une surface qui est

fonction de la surface habitable mais aussi de différents éléments de confort tels que le nombre de WC, le nombre de salles de bains, l'entretien du bâtiment... par une valeur au m² qui est fonction de la catégorie de la construction.

Point sur l'intercommunalité

*Imposer à Gajan de rejoindre
la communauté
d'agglomération de Nîmes,
Ce n'est plus possible.*

Le préfet disposait d'un délai de 3 ans après la parution de la loi (juillet 99) pour éventuellement imposer à une commune de rejoindre une communauté d'agglomération. Compte tenu du temps nécessaire à la mise en œuvre, cette procédure ne peut plus être engagée. Toutefois Mr le Préfet n'a toujours pas donné suite à notre demande de création de communauté de communes Gardonnenque-Lens portant maintenant sur 13 communes et sollicitée par 11 d'entre elles. En fait le Préfet

n'a pas voulu jusqu'à ce jour imposer à la commune de Fons qui ne s'est pas prononcée et à celle de Sauzet qui a délibéré pour adhérer à l'agglomération de Nîmes, de rejoindre notre projet de communauté. Notre commune adhère aussi au pays Garrigues Costières de Nîmes. Ce pays qui regroupe à ce jour une vingtaine de communes est un lieu de réflexion et d'échanges ou l'on prépare les projets. Par délibération en date du 14 novembre 2001 nous avons également demandé d'être intégré

au Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) Sud Gard qui concerne 83 communes. Il s'agit d'un document d'urbanisme, de planification. Les Plans d'Urbanisme Locaux (ancien POS) devront être conforme à ce document. Ces deux structures (Pays et SCOT) doivent assurer la cohérence entre toutes les communautés de communes, la communauté d'agglomération de la région nîmoise incluses dans son périmètre.

Diplôme de la Famille Française



Dimanche deux juin notre Maire a remis à **Madame Giralt Ascension** la médaille de Bronze de la Famille Française.

Cette cérémonie s'est déroulée au nouveau foyer en présence de sa nombreuse famille et notamment de ses qua-

tre enfants dans une atmosphère chaleureuse. Félicitations à toute cette famille très unie et plus particulièrement à Mme Giralt.

Aménagement des espaces et jardins

Décembre 2001, la pépinière départementale répond favorablement à notre demande de plants pour la saison 2001/2002. La Mairie obtient donc gratuitement plus de 450 arbres et arbustes de variété diverses, du cyprès bleu au ciste de Montpellier, en passant par le troène, ou la santoline...

Cette commande très importante a été étudiée avec le concours de l'école du Grand mas, en vue de répondre à un projet d'aménagement du talus situé le long du chemin des Sources.

Les travaux de plantation sur le talus mais aussi en bordure de l'impasse de la Source et sur le talus à l'entrée du village face à la porte de France ont été réalisés par les stagiaires du Grand Mas (Ecole horticole à Uzès).

Un mercredi de Mars sous une pluie battante, on s'en souvient, ils étaient 17 personnes à unir leur savoir faire pour réaliser ce projet environnemental. La contribution de notre employé communal a été apprécié et remarqué par l'ensemble des élèves de l'école.

Un moment de détente pour l'équipe du Grand Mas

Les tuyaux noirs qui serpentent les talus sont les éléments du système de goutte à goutte qui permet de garantir dans le temps l'entretien et la pérennité des arbustes. Seuls l'achat de ces équipements ainsi que le branchement d'eau ont été pris en charge financièrement par la commune.

La Mairie a adressé ses plus chaleureux remerciements à chaque stagiaires ainsi qu'à leur formateur Mr Gimenez avec lequel elle a conduit ce projet.

Cette coopération réussie avec le Grand Mas, nous souhaitons qu'elle se développe à travers la conduite

d'autres projets, visant à préserver et améliorer la cadre de vie et les qualités paysagères du village.

Le Grand Mas a confirmé son intention de nous aider dans la réalisation d'actions de valorisation et d'aménagement d'espaces publics. Nous réfléchissons actuellement sur des sites comme les entrées du village côté lavoir ou cimetière, le jardin Dubled, l'Arboretum et l'espace au dessus de l'ancien réservoir.

(Suite page 11)



Par ailleurs, les ateliers de la Gardonnenque ont désherbé l'arboretum, le petit jardin, le long de l'impasse du Pailleras ...

Ci contre en pleine action.

(Suite de la page 10)

La commission environnement aidée dans sa réflexion par l'appui technique de professionnels du grand Mas définira les travaux prioritaires et soumettra au Conseil municipal les projets retenus. Nous vous tiendrons informés dans nos prochains numéros de l'évolution de ce dossier.

Entretien de la garrigue pour lutter contre les incendies : des moutons pour débroussailler ?

Alors que le dernier troupeau est parti depuis 1986, cela peut paraître bizarre que de vouloir réintroduire des moutons sur notre commune.

Idée farfelue pour certains ou totalement passiste pour d'autres, il n'en reste pas moins que la commune se doit d'agir pour limiter les risques d'incendie comme nous l'avons malheureusement connu l'été dernier du côté du Mas de Camby.

L'entretien de la garrigue par des actions de débroussaillage reste le meilleur rempart contre les incendies. Le débroussaillage mécanique serait le moyen le plus efficace à proximité des habitations, mais il est coûteux, trop coûteux pour une petite commune comme la nôtre. L'utilisation des ovins apparaît à première vue une solution plus raisonnable et réalisable compte tenu du fait qu'il existait des troupeaux par le passé sur notre territoire.

De cette réflexion est née l'idée de rencontrer des professionnels

de la chambre d'agriculture du Gard. Le 9 avril 2002, le Maire et les membres de la commission environnement, ont rencontré, Mr Brun, chef du service élevage et Mr Marty chargé des ovins.

Deux propositions nous ont été présentées et ont fait l'objet de discussions approfondies autour des avantages et des inconvénients de chacune d'elle.

La première, consiste à introduire un troupeau sur la commune en dehors des périodes de transhumance. La réussite de ce projet demande l'aménagement d'infrastructures fermées avec eau et électricité, une disponibilité foncière suffisante de la commune et un herbage alimentaire riche. A cela il convient d'ajouter une habitation à proximité de la bergerie avec le confort nécessaire pour attirer un berger et sa famille.

Dans la deuxième proposition, le troupeau ne serait présent que sur une période courte, de préférence après la chasse, c'est à dire de janvier à mai. Ce projet nécessite une structure souple de bergerie avec



enclos, ainsi qu'une habitation garantissant un accueil confortable du berger et sa famille.

Dans les deux cas la commune pourrait prétendre à des aides substantielles de l'Etat pour aider financièrement à la réalisation du projet.

Au final, le service ovin de la Chambre d'Agriculture du Gard s'est proposé de réaliser, sans frais pour la commune, un diagnostic permettant de recenser les zones de pâturage et les capacités réelles de la commune à mettre en œuvre ou pas, un tel projet sur du long terme.

Une fois cette étude terminée, la Mairie vous fera connaître les grandes lignes de ce diagnostic et les suites qu'elle entend donner à ce dossier.

Gajan à la une

Notre village a fait la une de l'hebdomadaire "Cévennes magazine" dans son édition du samedi 4 mai 2002 (n° 1138).

C'est en effet dans ce numéro, dont la couverture représente

la rue du four, que la rédaction, sous la plume d'Alain Delage, a réservé cinq pages sur l'histoire de Gajan, ainsi qu'une balade patrimoniale à travers les rues du vieux village, histoire de mieux faire connaître le passé de notre commune.

Ce numéro, consultable à la bibliothèque municipale, est en vente (1,60 €) aux bureaux du magazine, 13, rue Jean Reboul à Nîmes et au 31, chemin de la Plaine de Larnac à Saint Hilaire de Brethmas.

DES IDEES POUR LE VILLAGE , NOS ENFANTS N'EN MANQUENT PAS !



Une urne et des isoloirs qui, cette année auront beaucoup été utilisés... y compris par les enfants.

En créant un conseil municipal des enfants concernant la tranche d'âge des 8 - 13 ans, la Mairie a voulu leur donner la possibilité de participer à la vie du village en proposant et en réalisant des projets qui leur tiennent à cœur.

L'objectif est d'offrir aux enfants, un lieu de parole et d'apprentissage de la vie démocratique et citoyenne au service de la collectivité.

La mobilisation des enfants pendant la campagne électorale a été importante et pleine d'énergie. Les candidats

ont fait connaître leur programme en réalisant des affiches, souvent colorées et débordant d'idées, visibles par tous sur le panneau d'affichage mis à disposition à côté de l'arrêt de bus.

Le 23 mars 2002, l'élection s'est déroulée à la Mairie. 15 candidats étaient en lice. Tous ont été élus. L'installation du premier conseil municipal a eu lieu le 5 avril sous la présidence de Mr Renaud ANDRE, Maire de Gajan. Elus pour 2 ans et sous la conduite des adultes bénévoles, les enfants vont faire l'expérience

d'une élaboration collective de projets qu'ils soumettront pour validation budgétaire au conseil municipal des adultes.

La Mairie remercie tous les enfants qui se sont lancés dans cette aventure citoyenne, riche en expérience humaine, ainsi que Mmes Pages, C. Berin, Gall-Pastre, Bonnin, Dall'Aglio et Mrs Piaux, Virlovet, A. André, Boulet pour leur engagement personnel au service de la collectivité à travers leur action auprès des enfants.

La parole au Conseil Municipal des Enfants

Depuis l'installation officielle du premier Conseil municipal des Enfants, le 5 avril 2002, nos jeunes élus n'ont pas chômé !

En présence d'adultes accompagnateurs, ils se sont déjà réunis à quatre reprises. Lors de chaque séance, ont été nommés, un président, chargé d'animer les débats, ainsi qu'un secrétaire pour la rédaction du compte - rendu.

Chacun a assumé sa fonction avec le plus grand sérieux et une efficacité exemplaire !

Ainsi chaque conseiller a pu s'exprimer librement pendant les débats,

les votes et a reçu individuellement la synthèse de la séance effectuée.

Ainsi nos jeunes élus vont travailler à l'élaboration de projets sur : L'environnement : Fleurir le village, améliorer le tri des déchets pour le recyclage, etc. Le sport, les loisirs :

- réaménagement de l'équipement existant.
- création d'un terrain de cross pour les vélos.
- information sur les activités sportives proposées à Gajan et dans les villages voisins.
- augmentation du nombre de jeux au jardin d'enfants.

▪ organisation de fêtes susceptibles de rassembler tous les gajannais. (Noël, Carnaval...) Devant la forte mobilisation des enfants, les adultes bénévoles se sentent très motivés pour les soutenir dans cette grande aventure citoyenne, riche d'enseignements pour tous ! Dans le prochain bulletin municipal nos jeunes conseillers pourront rendre compte de l'avancée de leurs travaux. D'ici là, ils répondront volontiers aux questions de leurs copains gajannais. !

Anne-Marie Pagès

Ils se sont déjà réunis à 4 reprises...

Chacun a assumé sa fonction avec le plus grand sérieux.

Une jeunesse qui se prend en main

*Nous avons nous-même
aménagé notre foyer...*

*Nous cherchons en ce
moment une télévision.*

La commune de Gajan a depuis quelques mois déjà offert à la jeunesse du village, l'opportunité de posséder un lieu de rencontre. Effectivement, nous sommes à présent en possession d'un local où nous pouvons nous réunir afin de passer un peu de temps ensemble. Le foyer ayant des horaires à respecter est ouvert le Mercredi de 14h à 19h, le Samedi de 14h à 22h et le Dimanche de 14h à 19h.

Nous avons nous-même aménagé notre foyer en récupérant quelques meubles tels que des fauteuils, une table et une étagère. Nous en

profitons pour passer une annonce en vue d'obtenir de l'aide de votre part. Nous cherchons en ce moment une télévision. Donc, si vous pouvez nous aider, nous vous prions de bien vouloir nous en faire part pour en discuter avec vous. MERCI. Quand aux activités que nous menons, nous essayons simplement de nous divertir en trouvant une occupation quelconque. Il nous ait souvent arrivé le samedi soir d'organiser quelques repas ensemble. Nous accueillons également les jeunes d'autres villages comme Fons et St Bauzely. A ce propos, la municipalité de

Gajan attend avec impatience la réponse de ces deux communes afin de créer une association. Cela consisterait en la réalisation de projets proposés par la jeunesse et mis en place par un emploi jeune qui nous encadrerait en tant que moniteur. Nous espérons fortement que cette association prendra une bonne direction et cela le plus tôt possible.

Il faut avouer que tout n'est pas rose comme nous le prétendons. Mais malgré quelques petites tensions passagères, nous pouvons dire qu'au sein de ce local règne une bonne entente.

Priscilla Sala

Les adolescents, Une préoccupation pour la mairie !

*Faute de bénévoles pour
encadrer les jeunes au
sein d'une association,
la mairie envisage
d'autres solutions.*

A la question : est-il du ressort de la Mairie de s'occuper des adolescents qui passent leur temps au petit jardin ou à l'arrêt de bus, et qui, parfois, dérangent du fait des nuisances sonores de leur deux roues ?

La réponse est : OUI ! D'autant que certains avaient formulé auprès du conseil municipal leur souhait d'obtenir un local pour se réunir. Si la Mairie ne souhaite pas se substituer au rôle éducatif des parents, qui

reste fondamental et essentiel, elle n'entend pas pour autant se désintéresser des demandes des adolescents. Demandes qui ne sont pas toujours faciles à appréhender et à gérer au quotidien.

C'est dans cet esprit que la Mairie a pris la décision de donner la possibilité aux jeunes de 14 à 17 ans, d'utiliser la petite salle située au dessous du nouveau foyer, à des horaires et jours fixés en concertation avec Mme Fabienne

ROCA, adjointe à la jeunesse.

L'utilisation d'un local municipal par des mineurs sans la présence permanente d'un adulte soulève des questions de réglementation et d'assurance qu'il est urgent de régler. Consciente de ce problème majeur, la Mairie a proposé un débat dans le cadre d'une réunion publique aux adolescents et aux parents intéressés. 15 adolescents sont venus discuter avec des représentants de la Mu-

(Suite de la page 13)

nicipalité. L'absence de parents à cette rencontre a été un frein à l'émergence possible d'une association qui, à travers son activité aurait pu répondre au besoin d'encadrement des jeunes. Devant cet échec la Mairie a fait alors appel à l'association des Francas du Gard qui, par des conventions passées avec les communes, peut mettre en place des actions en direction des

jeunes.

A l'initiative de Gajan, le 15 mai, les 3 communes qui composent le RPI des écoles primaires (FONS, GAJAN, St BAUZELY) se sont rencontrées avec les Francas afin d'étudier la possibilité de recruter un animateur professionnel intercommunal (sachant que notre commune ne peut répondre seule à la charge financière que cela représenterait). Cette

perspective est pour l'instant à l'étude car elle implique des dépenses qui doivent être soumises à chaque conseil municipal.

Le 24 juin prochain, les 3 communes ont prévu de se retrouver pour envisager la suite à donner à cette proposition.

Le bulletin municipal, dans son prochain numéro, vous communiquera la décision prise par les communes concernées.

Le nouveau collège de St Génies de Malgoirès.

Étrange rentrée pour les élèves des dix communes* du secteur de recrutement du nouveau collège, en effet ils commenceront leur année scolaire au collège de la Gardonnenque pour la poursuivre à partir du 1^{er} octobre dans les locaux flamboyants du collège de Saint Génies de Malgoirès. Cette situation inhabituelle concerne plus de 550 collégiens et 40

enseignants. Le mois de septembre sera difficile à gérer car 2 collèges seront obligés de cohabiter au sein d'une même structure. Cette difficulté se traduira, selon M Michel actuel principal du collège de Brignon, dans les emplois du temps des classes. Une fois installés à ST Génies, les élèves qui conserveront leur classe et leurs professeurs devraient ap-

précier l'espace et la modernité des lieux.

C'est Mme Barbe Marie Laure qui inaugurera ce nouvel établissement en tant que Principal . En espérant que les enfants de Gajan profitent pleinement de ce bel outil éducatif.

* : Dions , Fons Outre Gardon , Gajan , La Calmette , La Rouvière , Montignargues , Parignargues , Saint Bauzély , Saint Génies de Malgoirès et Saint Mamert du Gard .

Une étrange rentrée...

La crèche est sauvée !

Depuis un an les communes qui bénéficient des services de la crèche de Parignargues se battent pour maintenir cette structure . Le changement de barème imposé par la C.A.F a failli être fatal à la crèche; après de nom-

breuses réunions, auxquelles les élus de Gajan ont largement participé, une solution a été trouvée, par le biais du contrat « petite enfance ». La structure est maintenue mais ce maintien a un coût que les différentes

municipalités ont décidé d'assumer. Prochainement l'étage sera aménagé ainsi que la cour afin d'accroître le confort de nos chérubins .

Le changement de barème imposé par la C.A.F a failli être fatal à la crèche.